

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 novembre 2024

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Filhol  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
M. Chabani donnant pouvoir à M. Martin S.  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Dallier

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Pietri, M. Monany

-----



## Délibération n° 04-07 du 14 novembre 2024

### CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS « 1000 PREMIERS JOURS » – SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'instruction du 12 avril 2022 relative à la déclinaison pour 2022 de la politique relative aux 1000 premiers jours de l'enfant,

Vu le rapport de la commission d'experts pour les « 1000 premiers jours », présidée par le neuro-psychiatre Boris Cyrulnik et remis au secrétaire d'État Adrien Taquet en septembre 2020,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE, pour l'année 2024, au titre de l'Appel à projets « 1000 premiers jours » (2024-2025) les subventions de fonctionnement suivantes :

- 8 000 euros à ASMAE Sœur Emmanuelle
- 4 400 euros à Dans ma Petite Cuisine
- 8 000 euros à Graines de Savoirs
- 3 029 euros à Horizon Chromatique
- 6 000 euros à Le Pôpe
- 8 000 euros à La Ville au Loin
- 6 000 euros à Papoto

- APPROUVE les conventions d'objectifs et de financement à conclure avec les structures citées ci-dessus, dont les projets sont ci-annexés ;



- CHARGE M. le Président du Conseil département de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*